

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROGRAMME 742

OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

| | |
|---|----|
| Présentation stratégique du projet annuel de performances | 4 |
| Objectifs et indicateurs de performance | 6 |
| Présentation des crédits et des dépenses fiscales | 10 |
| Justification au premier euro | 13 |

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice, Direction du budget

Responsable du programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État

Le programme "Ouvriers des établissements industriels de l'État" retrace les opérations du fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et du fonds gérant les rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM).

Le FSPOEIE a été institué par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928, afin d'assurer, selon le principe de la répartition, la couverture des risques vieillesse et invalidité des ouvriers de l'État. La gestion de ce fonds, qui n'a pas la personnalité morale, ainsi que la liquidation et le paiement des prestations, sont confiés depuis cette date à la Caisse des dépôts et consignations. Cette modalité de gestion a été réaffirmée par le décret n° 2004-1056 modifié du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État.

La gestion des RATOCÉM a été confiée à la Caisse des dépôts et consignations par décret du 26 février 1897, modifié par le décret n° 70-209 du 12 mars 1970.

Le rôle essentiel de l'État dans le financement des pensions des ouvriers de l'État (73 % des recettes totales en 2018) a conduit à la constitution d'un programme spécifique à ces pensions, au sein du compte d'affectation spéciale « Pensions ».

Pour 2020, les dépenses du FSPOEIE sont stables par rapport au montant 2019 inscrit en LFI (- 1,3 M€).

Le montant 2020 de la subvention au FSPOEIE, versée par les ministères employant des ouvriers de l'État, est en augmentation de 1,5 % par rapport au montant inscrit en loi de finances initiale pour 2019 afin de couvrir les dépenses de la section 2 du CAS Pensions, et de garantir que le solde cumulé au niveau du programme restera positif.

Outre la subvention, la participation de l'État au financement des dépenses du FSPOEIE prend la forme d'une contribution patronale lorsqu'il est juridiquement l'employeur. Pour l'ensemble des employeurs, le taux de la contribution employeur au FSPOEIE s'élèvera à 35,01 % en 2020, à l'instar de 2019.

Au total, les recettes du programme pour 2020 diminuent de - 7,4 M€ par rapport au montant inscrit en loi de finances initiale pour 2019 :

- les recettes provenant des cotisations salariales et des contributions employeurs sont en diminution de 35 M€ en raison d'une diminution des effectifs cotisants (- 5,9 %) ;
- la subvention de l'État au FSPOEIE augmente de 21,7 M€ pour 2020, pour couvrir la baisse des effectifs cotisants et la hausse de la pension moyenne ;
- la subvention servant au financement des RATOCÉM est en léger recul de 2,2 M€ ;
- les recettes de compensation démographique sont en progression de 8 M€ ;
- enfin, les recettes diverses sont stables par rapport à 2019 (- 0,2 M€).

Ce programme est structuré en 4 actions (l'action 2 ayant été supprimée à partir de l'exercice 2011) :

Action n° 1 : Prestations vieillesse et invalidité

Action n° 3 : Autres dépenses spécifiques

Action n° 4 : Gestion du régime

Action n° 5 : Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCÉM).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

| | |
|-----------------|--|
| OBJECTIF | Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale |
| INDICATEUR | Coût du processus de contrôle d'une liquidation |
| INDICATEUR | Dépenses de gestion pour 100€ de pension |
| OBJECTIF | Optimiser le taux de recouvrement |
| INDICATEUR | Taux de récupération des indus et trop-versés |
| OBJECTIF | Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions |
| INDICATEUR | Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution |

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

L'activité principale des régimes du FSPOEIE et du RATOCEM est le service de pensions et de rentes. Dans ce domaine, un élément déterminant de la performance, plus que le versement proprement dit qui est largement automatisé, est le contrôle de la liquidation d'une pension de retraite qui exige des moyens humains et matériels pour vérifier le calcul des droits de l'assuré, ainsi que la reconstitution de sa carrière.

La gestion du régime des ouvriers d'État est confiée à la Caisse des dépôts et consignations, à l'exception du processus de liquidation qui est à la charge de l'employeur. La reconnaissance du droit, pour être effective, requiert son accord. Ainsi, lors du départ à la retraite de l'ouvrier d'État, la Caisse des dépôts et consignations contrôle et approuve les états de liquidation adressés par le ministère dont il relève.

INDICATEUR

Coût du processus de contrôle d'une liquidation

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2017 Réalisation | 2018 Réalisation | 2019 Prévision PAP 2019 | 2019 Prévision actualisée | 2020 Prévision | 2020 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Coût du processus de contrôle de liquidation | k€ | 1269 | 1437 | 1475 | 1562 | 1461 | 1431 |
| Nombre de contrôles de liquidations | Nb | 3849 | 4540 | 4850 | 5100 | 4720 | 4690 |
| Coût unitaire d'un contrôle | € | 330 | 316 | 304 | 306 | 309 | 305 |

Précisions méthodologiques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : à compter de 2019, la mise en place d'un nouveau modèle de facturation se traduit par la valorisation des moyens engagés (ETP opérationnels) selon des coûts standards et l'amortissement des projets informatiques.

Le coût du processus de contrôle de liquidation correspond aux coûts informatiques et des ETP liés au traitement des dossiers de contrôle de la liquidation (hors traitement des avances) mais également du traitement des demandes d'avis préalable au départ à la retraite. Ce coût n'intègre pas d'autres processus, tels l'information et les réponses aux demandes des employeurs, pensionnés et actifs (périmètre du droit à l'information), ou d'autres coûts relatifs au droit à l'information. Le nombre de contrôles de liquidations tient compte des contrôles opérés sur l'ensemble des titres devenant définitifs dans l'exercice mais ne traduit pas directement le nombre de nouvelles entrées dans le régime.

A périmètre d'activité constant, le coût global (hors investissements informatiques) doit évoluer, hors éléments exogènes, pour tenir compte de l'évolution prévue des flux annuels. Il n'est en revanche pas toujours possible d'adapter les moyens (notamment les charges fixes) à une baisse significative non anticipée des flux de dossiers de liquidation à contrôler.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions de coûts du processus à horizon 2020 sont établies à partir d'hypothèses sur les volumétries de contrôles de liquidations à traiter et en conséquence les moyens à mobiliser.

Le nombre des contrôles de liquidation est estimé à 5 100 en 2019 pour tenir compte des réalisations à mi-année (+25 % par rapport à 2018), du traitement du stock de dossiers reportés sur 2019 (860 dossiers à fin 2018) et de la baisse significative du stock de pensions sous avance (1180 à fin juillet 2019, 2050 à fin 2018).

Le nombre de dossiers à contrôler à horizon 2020 est supposé en diminution (5 100 en 2019 puis 4 720 en 2020) et repose à la fois sur la diminution continue du stock de pensions sous avance établi proche de 1 180 dossiers à fin 2019 et le contrôle des liquidations au titre des départs prévus dans l'année (estimation de 2 160 départs annuels).

La variation du coût global du contrôle de liquidation entre 2019 et 2020 est liée à l'ajustement des moyens humains au vu des volumétries à traiter.

Le coût unitaire 2019 est en retrait par rapport à 2018 puis augmente légèrement à horizon 2020 sous l'effet des coûts fixes notamment informatiques et des effets prix sur la période.

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

INDICATEUR**Dépenses de gestion pour 100€ de pension**

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2017 Réalisation | 2018 Réalisation | 2019 Prévision PAP 2019 | 2019 Prévision actualisée | 2020 Prévision | 2020 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| FSPOEIE : rémunération de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au titre de sa gestion | M€ | 7 | 6,4 | 7,3 | 6,4 | 6,4 | 7,3 |
| Masse des prestations servies | M€ | 1839 | 1853 | 1870 | 1857 | 1879 | 1885 |
| Ratio | % | 0,382 | 0,371 | 0,390 | 0,342 | 0,343 | 0,410 |

Précisions méthodologiquesSource des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).Mode de calcul : La rémunération de la CDC au titre de sa gestion correspond à la valorisation des moyens humains et matériels (y compris investissements informatiques) mis en œuvre pendant l'année de référence (présentation en droits constatés). Elle ne tient pas compte de l'ensemble des impacts du projet gouvernemental sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations dans la fonction publique.**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La Caisse des dépôts a engagé un plan de réduction de ses coûts au bénéfice de ses mandants. Cela se traduit par la valorisation des moyens ETP engagés selon des coûts standards ainsi que l'amortissement des investissements informatiques. Ainsi, la mise en œuvre d'un nouveau modèle de facturation pour le FSPOEIE, a permis de réduire sensiblement les frais de gestion dès 2019.

La baisse des frais de gestion conduit à la baisse du ratio « Frais de gestion / Dépenses de pensions » par rapport à la prévision initiale 2019 et à la réalisation 2018.

Le ratio reste stable en 2020 en lien avec des moyens permettant d'optimiser la fluctuation de l'activité définie par le flux des dossiers de liquidations à contrôler transmis par les ministères.

OBJECTIF**Optimiser le taux de recouvrement**

Un recouvrement efficace est un objectif de performance et un moyen de bonne gestion car les sommes non recouvrées ont trois effets notables et cumulatifs sur le financement du régime :

- elles obligent les personnels des régimes de retraite à engager des actions pré-contentieuses et contentieuses avec d'éventuels frais de procédure ;
- à court terme, elles diminuent la trésorerie et accroissent le besoin de subvention ;
- à long terme, elles peuvent faire l'objet de remises gracieuses ou d'admissions en non-valeur, inscrites comme charges au budget du régime, ce qui, mécaniquement, accroît également le besoin de subvention.

INDICATEUR**Taux de récupération des indus et trop-versés**

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2017 Réalisation | 2018 Réalisation | 2019 Prévision PAP 2019 | 2019 Prévision actualisée | 2020 Prévision | 2020 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| FSPOEIE : taux de récupération des indus et trop-versés | % | 87,8 | 98,2 | 90 | 90 | 90 | 90 |

Précisions méthodologiques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : Les applications informatiques ne permettent pas d'isoler les montants recouverts dans l'année faisant référence à l'année en cours ainsi que les créances irrécouvrables correspondantes (un indu peut courir sur plusieurs années et peut se rattacher à une autre année que celle d'annulation). Le taux est obtenu en rapportant le montant brut des récupérations recouvrées dans l'année à la somme du montant brut des récupérations recouvrées et du montant des abandons de créances dans la même année. Ce taux se base sur les créances non recouvrées au-delà de deux mois de réclamation.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision retient un taux de 90 % en 2020 en raison de l'existence de certaines créances dont le recouvrement est incertain voire compromis en raison de l'insolvabilité de certains pensionnés auxquels est demandé un remboursement des trop-perçus des pensions versées sous avance.

OBJECTIF

Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

L'article 21 de la loi organique relative aux lois de finances impose une gestion équilibrée de la mission. Les dépenses sont limitées à la fois par les recettes constatées, entendues comme la somme des recettes encaissées et le solde cumulé du compte depuis son ouverture, et par les dépenses autorisées en loi de finances.

Ce contexte implique donc une connaissance fine de l'évolution des dépenses du programme, et en particulier des dépenses des pensions proprement dites. L'indicateur présenté rapporte à la dépense prévue, l'écart en valeur absolue entre la prévision de dépense de pensions inscrite au PLF et la dépense constatée.

À titre d'information, l'âge moyen à la date de radiation des contrôles, calculé à partir des départs à la retraite au titre de la vieillesse et de l'invalidité sur le périmètre des titres définitifs et des avances, s'est établi sur le flux 2017 à 60,2 ans. Suite aux réformes des retraites passées, il devrait continuer à progresser en raison de l'allongement de la durée de cotisation et du recul des âges d'ouverture des droits à la retraite et d'annulation de la décote (réforme 2010).

INDICATEUR

Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2017 Réalisation | 2018 Réalisation | 2019 Prévision PAP 2019 | 2019 Prévision actualisée | 2020 Prévision | 2020 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution | % | 0,95 | 0,38 | <=1 | <=1 | <=1 | <=1 |
| Prestations servies PAP N | M€ | 1821 | 1846 | 1870 | 1857 | 1871 | 1885 |
| Prestations servies RAP N | M€ | 1838,3 | 1853 | SO | SO | SO | SO |

Précisions méthodologiques

Source des données : Caisse des dépôts et consignations (FSPOEIE).

Mode de calcul : L'indicateur vise à comparer le montant réel des prestations constatées en RAP au montant prévu lors de l'élaboration du PAP. L'écart à la prévision est présenté en valeur absolue. La fiabilité de la prévision dépend de la pertinence des valeurs de paramètres prises en compte : ces paramètres peuvent être anticipés avec plus ou moins de facilité (revalorisation des pensions, évolution des populations, effets comportementaux liés à la réforme des retraites). Le système des avances constitue un biais dans la mesure où la pension n'est pas versée en totalité.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les écarts constatés par le passé justifient de prévoir un écart de prévision inférieur à 1 % sur les années 2019 et 2020.

L'écart de prévision tient principalement à la différence entre les revalorisations des pensions constatées et les hypothèses retenues lors de l'élaboration du PLF, c'est-à-dire à l'erreur de prévision de l'indice des prix à la consommation entrant dans la formule de calcul du taux de revalorisation.

A ce titre et pour 2018, l'écart de 7 M€ s'explique principalement (4,8 M€) par un écart sur les effectifs de droit dérivé : en moyenne sur l'année, il y a eu près de 500 pensionnés de plus que prévus. Les revalorisations de pensions très légèrement plus élevées qu'anticipées (+ 0 % au 1^{er} octobre et + 1 % au 1^{er} avril en exécution contre + 0 % au 1^{er} octobre et + 0,9 % au 1^{er} avril prévus en LFI 2018) ont eu un effet très marginal sur l'écart observé sur les prestations. La majeure partie du reste de l'écart s'explique par un effet de structure (différence entre le montant des pensions des flux d'entrées et de sorties) supérieur en exécution par rapport à la prévision.

La chronique des dépenses de pension présentées sur la période 2017-2020 est en augmentation, malgré une baisse régulière des effectifs de pensionnés d'environ - 0,9 % par an, sous l'effet d'une part d'une hausse des pensions moyennes à la liquidation, et d'autre part du fait des revalorisations des pensions (0,8 % en 2017, 0 % en 2018, 0,3 % en 2019 et 1,2 % en 2020).

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Total pour 2020 | FDC et ADP attendus en 2020 |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 01 – Prestations vieillesse et invalidité | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 | 0 |
| 03 – Autres dépenses spécifiques | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 | 0 |
| 04 – Gestion du régime | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 | 0 |
| 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 | 0 |
| Total | 1 926 652 951 | 6 995 000 | 1 933 647 951 | 0 |

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Total pour 2020 | FDC et ADP attendus en 2020 |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|-----------------------------|
| 01 – Prestations vieillesse et invalidité | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 | 0 |
| 03 – Autres dépenses spécifiques | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 | 0 |
| 04 – Gestion du régime | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 | 0 |
| 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 | 0 |
| Total | 1 926 652 951 | 6 995 000 | 1 933 647 951 | 0 |

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Total pour 2019 | FDC et ADP prévus en 2019 |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| 01 – Prestations vieillesse et invalidité | 1 870 200 000 | 0 | 1 870 200 000 | 0 |
| 03 – Autres dépenses spécifiques | 1 700 000 | 0 | 1 700 000 | 0 |
| 04 – Gestion du régime | 0 | 7 300 000 | 7 300 000 | 0 |
| 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) | 55 130 000 | 570 000 | 55 700 000 | 0 |
| Total | 1 927 030 000 | 7 870 000 | 1 934 900 000 | 0 |

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Total pour 2019 | FDC et ADP prévus en 2019 |
|--|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------|---------------------------|
| 01 – Prestations vieillesse et invalidité | 1 870 200 000 | 0 | 1 870 200 000 | 0 |
| 03 – Autres dépenses spécifiques | 1 700 000 | 0 | 1 700 000 | 0 |
| 04 – Gestion du régime | 0 | 7 300 000 | 7 300 000 | 0 |
| 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) | 55 130 000 | 570 000 | 55 700 000 | 0 |
| Total | 1 927 030 000 | 7 870 000 | 1 934 900 000 | 0 |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre ou catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|----------------------|-----------------------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2019 | Demandées pour 2020 | FDC et ADP attendus en 2020 | Ouverts en LFI pour 2019 | Demandés pour 2020 | FDC et ADP attendus en 2020 |
| Titre 2 – Dépenses de personnel | 1 927 030 000 | 1 926 652 951 | 0 | 1 927 030 000 | 1 926 652 951 | 0 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 1 927 030 000 | 1 926 652 951 | 0 | 1 927 030 000 | 1 926 652 951 | 0 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 7 870 000 | 6 995 000 | 0 | 7 870 000 | 6 995 000 | 0 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 7 870 000 | 6 995 000 | 0 | 7 870 000 | 6 995 000 | 0 |
| Total | 1 934 900 000 | 1 933 647 951 | 0 | 1 934 900 000 | 1 933 647 951 | 0 |

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|--|-------------------------------------|------------------|----------------------|-------------------------------------|------------------|----------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 – Prestations vieillesse et invalidité | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 |
| 03 – Autres dépenses spécifiques | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 |
| 04 – Gestion du régime | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 |
| 05 – Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 |
| Total | 1 926 652 951 | 6 995 000 | 1 933 647 951 | 1 926 652 951 | 6 995 000 | 1 933 647 951 |

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

| | Prog Source / Cible | T2 Hors Cas pensions | T2 CAS pensions | Total T2 | AE Hors T2 | CP Hors T2 | Total AE | Total CP |
|---------------------|---------------------------|----------------------------|-----------------------|----------|---------------|---------------|----------|----------|
| Transferts entrants | | | | | | | | |
| Transferts sortants | | | | | | | | |

TRANSFERTS EN ETPT

| | Prog Source / Cible | ETPT ministériels | ETPT hors État |
|---------------------|---------------------------|----------------------|-------------------|
| Transferts entrants | | | |
| Transferts sortants | | | |

MESURES DE PÉRIMÈTRE

COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ouvriers des établissements industriels de l'État

Programme n° 742 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

MARCHÉS DE PARTENARIAT

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

Génération CPER 2007-2014

| Action / Opérateur | CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé) | AE engagées au 31/12/2019 | CP réalisés au 31/12/2019 | AE demandées pour 2020 | CP demandés pour 2020 | CP sur engagements à couvrir après 2020 |
|--------------------|--|---------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|---|
| CPER 2007-2014 | | | | | | |

Génération CPER 2015-2020

| Action / Opérateur | CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé) | AE engagées au 31/12/2019 | CP réalisés au 31/12/2019 | AE demandées pour 2020 | CP demandés pour 2020 | CP sur engagements à couvrir après 2020 |
|--------------------|--|---------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|---|
| CPER 2015-2020 | | | | | | |

Total des crédits de paiement pour ce programme

| CP demandés pour 2020 | CP sur engagements à couvrir après 2020 |
|-----------------------|---|
| | |

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019

| | | | | |
|--|--|--|--|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 | AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP | CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 |
| 0 | 0 | 9 524 820 | 9 524 820 | 0 |

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE | CP 2020 | CP 2021 | CP 2022 | CP au-delà 2022 |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 | CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP | Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020 | Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020 | Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020 |
| 0 | 0 0 | 0 | 0 | 0 |
| AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP | CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP | Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 | Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 | Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 |
| 6 995 000 0 | 6 995 000 0 | 0 | 0 | 0 |
| Totaux | 6 995 000 | 0 | 0 | 0 |

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020

| | | | |
|---|--|--|---|
| CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020 | CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020 | CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020 | CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020 |
| 100% | 0% | 0% | 0% |

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 96,8%**Prestations vieillesse et invalidité**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FDC et ADP attendus |
|----------------------------|---------------|--------------|----------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 | 0 |
| Crédits de paiement | 1 871 131 541 | 0 | 1 871 131 541 | 0 |

Cette action identifie les dépenses pour les pensions attribuées aux ouvriers de l'État au titre des décrets n° 2004-1056 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et n° 2004-1057 relatif à la limite d'âge du personnel relevant du régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État, du 5 octobre 2004.

Les dépenses retracées au sein de cette action comprennent les pensions accordées au titre du risque vieillesse (91 % de l'ensemble des pensionnés) et les pensions accordées au titre du risque invalidité (9 %).

A la fin de l'année 2018, la Caisse des dépôts et consignations a établi que le nombre et l'évolution des pensions s'établissaient comme suit :

- pensions de retraite : 85 401, soit -0,60 % par rapport à 2017 ;
- pensions d'invalidité : 13 946, soit -3,7 % par rapport à 2017.

Le nombre total de pensionnés (droits directs et réversions sur le périmètre des avances et des titres définitifs) devrait s'établir à 98 387 au 31 décembre 2019 et à 97 451 au 31 décembre 2020 :

En 2019, le montant dévolu au règlement des pensions devrait être inférieur au montant inscrit pour 2019 en loi de finances initiale, pour s'établir à 1 857,2 M€ (légère hausse de 0,2 % par rapport à 2018) du fait d'un effectif de pensionnés plus faible que prévue. En 2020, il devrait s'élever à 1 871,1 M€ :

- en 2019, la revalorisation des pensions a été de 0,3 % au 1^{er} janvier et de 0,3 % au 1^{er} avril, conforme à la prévision. La progression des dépenses de pensions est donc liée à l'effet de structure, le montant des pensions des flux d'entrées étant supérieur à celui des flux de sorties ;
- pour 2020, les pensions devraient être revalorisées de +1% pour les pensions inférieures à 2 000 € et de 0,3 % pour les pensions supérieures à 2 000 €. Cette revalorisation interviendra au 1^{er} avril pour les pensions d'invalidité, et au 1^{er} janvier pour les autres pensions.

Le compte prévisionnel pour 2020 du Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) est présenté ci-après :

| FSPOEIE : CHARGES 2020 (M€) | | FSPOEIE : PRODUITS 2020 (M€) | |
|--|----------------|--|----------------|
| Pensions de vieillesse et d'invalidité | 1 871,1 | Retenues salariales | 79,2 |
| Autres dépenses spécifiques | 2,6 | Contributions patronales | 249,6 |
| Charges de gestion | 6,4 | Compensations démographiques | 81 |
| Divers | | Produits financiers et techniques | 0,0 |
| | | FSI, FSV, cotisations rétroactives | 1,1 |
| | | Sous-total PRODUITS, avant subvention | 410,9 |
| | | Subvention d'équilibre de l'État (BG et BA) | 1 468,7 |
| Total des CHARGES | 1 880,2 | Total des PRODUITS | 1 879,6 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|----------------------|
| Dépenses de personnel | 1 871 131 541 | 1 871 131 541 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 1 871 131 541 | 1 871 131 541 |
| Total | 1 871 131 541 | 1 871 131 541 |

ACTION n° 03 0,1%**Autres dépenses spécifiques**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FDC et ADP attendus |
|----------------------------|-----------|--------------|------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 | 0 |
| Crédits de paiement | 2 572 466 | 0 | 2 572 466 | 0 |

Cette action retrace les dépenses du FSPOEIE autres que les dépenses de pension, et hors frais de gestion présentés dans l'action 04. Ainsi, l'action retrace les prestations diverses et les allocations supplémentaires au titre de la vieillesse et de l'invalidité, les charges financières, les charges techniques correspondant aux pertes sur créances irrécouvrables et aux excédents de cotisation sur validations, et les transferts de cotisations vers le régime général d'assurance vieillesse (CNAV) et le régime complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques (IRCANTEC), au titre des titulaires qui, n'atteignant pas la clause de stage du régime, sont affiliés rétroactivement à ces deux régimes.

Au regard des montants constatés sur les exercices précédents, les crédits demandés pour l'année 2020 s'élèvent à 2,6 M€.

Ces dépenses sont retracées dans le compte prévisionnel pour 2020 du FSPOEIE présenté sous l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|--|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de personnel | 2 572 466 | 2 572 466 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 2 572 466 | 2 572 466 |
| Total | 2 572 466 | 2 572 466 |

ACTION n° 04 0,3%**Gestion du régime**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FDC et ADP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 | 0 |
| Crédits de paiement | 0 | 6 435 000 | 6 435 000 | 0 |

Cette action retrace les dépenses de gestion administrative du FSPOEIE, c'est-à-dire les frais facturés par la Caisse des dépôts et consignations au titre de sa gestion du FSPOEIE. Les frais engagés sont évalués à partir des données prévisionnelles d'activité qui servent à déterminer les moyens nécessaires à la gestion les charges sont estimées sur la base d'hypothèses dont l'inflation (1 % sur 2017 et 1,1 % sur 2018 et les taux de contribution employeur au CAS Pensions, stables à 74,28 % pour la retraite et 0,32 % pour l'ATI).

La rémunération de la Caisse des dépôts et consignations couvre l'ensemble des processus mis en œuvre. Elle est évaluée par la Caisse à 6,4 M€ pour 2020.

Ces dépenses sont retracées dans le compte prévisionnel pour 2019 du FSPOEIE présenté sous l'action 1.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de fonctionnement | 6 435 000 | 6 435 000 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 6 435 000 | 6 435 000 |
| Total | 6 435 000 | 6 435 000 |

ACTION n° 05 2,8%

Rentes accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FDC et ADP attendus |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 | 0 |
| Crédits de paiement | 52 948 944 | 560 000 | 53 508 944 | 0 |

Cette action retrace les rentes d'accidents du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM) et les frais de gestion administrative facturés par la Caisse des dépôts et consignations au titre de la gestion de ce régime.

Pour l'année 2019, la dépense devrait représenter 54 379 102 €, dont 53 818 602 € pour les dépenses de prestations et 560 500 € pour les frais de gestion de ce fonds par la Caisse des dépôts et consignations pour le compte du ministère de la défense.

Pour 2020, le montant total de la dépense est prévu à 53 508 944 €, dont 52 948 944 € au titre des dépenses de prestations. Ce montant est susceptible de subir des aléas en raison de la part correspondant aux rentes et de celle correspondant aux capitaux, mais également compte tenu de la part versée au titre de l'amiante qui influence notamment le niveau de la rente moyenne. Ce montant intègre les frais de gestion estimés à 560 000 €.

Le compte prévisionnel pour 2020 du Fonds relatif aux rentes d'accidents du travail des ouvriers des établissements militaires (RATOCEM) est présenté ci-après :

| RATOCEM : CHARGES 2020 (M€) | | RATOCEM : PRODUITS 2020 (M€) | |
|-----------------------------|--------------|--------------------------------------|--------------|
| Prestations sociales | 52,9 | Contribution du ministère des Armées | 53,51 |
| Charges de gestion | 0,56 | | |
| Total des CHARGES | 53,51 | Total des PRODUITS | 53,51 |

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses de personnel | 52 948 944 | 52 948 944 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 52 948 944 | 52 948 944 |
| Dépenses de fonctionnement | 560 000 | 560 000 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 560 000 | 560 000 |
| Total | 53 508 944 | 53 508 944 |